

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°41-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 28 AVRIL A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 21 avril 2026

Affichage Mairie : Mardi 21 avril 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX JérémY, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme WAJS Marianne donne pouvoir à M. TISSIER Franck, Mme PALARD Blanche donne pouvoir à Mme LEMOUZY Marie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les procès-verbaux annexés à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les procès-verbaux de la séance du 31 mars 2026 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le mardi 21 avril 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte tenu de l'absence d'observation ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

- A BIEN NOTE la publication du présent procès-verbal dans la semaine qui suit le conseil municipal

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET

Le Maire,
Alain THIVILLIER

